

S/S
REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

N° 089 / PRG/85.

--: ORDONNANCE :--

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la déclaration de prise effective du Pouvoir par l'Armée en date du 3 AVRIL 1984 ;
VU la proclamation de la 2ème République ;
VU l'Ordonnance n°329/PRG/84 du 18 Décembre 1984, portant nomination des Membres du Cabinet du Président de la République ;

--: ORDONNE :--

ARTICLE 1ER/- Une bourse de Stage d'une durée de (2) ans pour compter du 30 MARS 1985 dans le cadre de la Formation des Agents du Complexe de formation et de la Recherche Agronomique (C.F.R.A.) aux ETATS-UNIS D'AMERIQUE (U.S.A.), est accordée aux Messieurs dont les noms suivent :

I/- DUREE DE 6 MOIS A COMPTER DU 30/3/85 :

1- Souleymane CONDE, Ingénieur Agronome-Pédologue,

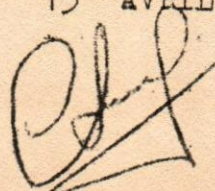
II/- DUREE DE 2 ANS:

1- Alpha Irahima DIALLO, Directeur du Laboratoire Géné.

ARTICLE 2/- Les frais de stage, d'entretien et de transport (Aller-retour sont à la charge de l'USAID (ETATS-UNIS D'AMERIQUE).

ARTICLE 3/- La présente Ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République.--

CONAKRY, LE 15 AVRIL 1985



--: COLONEL LANSANA CONTE :--